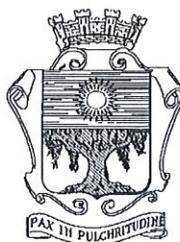


AR PREFECTURE

006-210600110-20210607-04-DE
Reçu le 11/06/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 : CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE –
TRANSFERT D'ACTIFS ET D'EMPRUNTS – CONVENTION DE
REMBOURSEMENT DES PARTICIPATIONS ET ANNUITES D'EMPRUNTS

Séance Publique Ordinaire du 7 JUIN 2021
A 18 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Martine OLLIVIER, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI jusqu'au point n° 07, Mme Sophie REID jusqu'au point n° 04

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 1^{er} juin 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210607-04-DE
Reçu le 11/06/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

IV - CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE –
TRANSFERT D'ACTIFS ET D'EMPRUNTS – CONVENTION DE
REMBOURSEMENT DES PARTICIPATIONS ET ANNUITES D'EMPRUNTS

M. Roger ROUX, Maire, s'adresse à ses collègues en ces termes :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles est venue élargir les compétences des métropoles, avec notamment la compétence « concession de la distribution publique d'électricité ».

Le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014, prenant effet au 1^{er} janvier 2015, a acté la transformation de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur en Métropole Nice Côte d'Azur, en lui adjoignant notamment la compétence susvisée.

L'arrêté préfectoral du 02 février 2015 complété par l'arrêté préfectoral du 03 février 2016 a constaté la substitution de Métropole Nice Côte d'Azur à ses communes membres au sein du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes (SDEG), à l'exception des régies communales d'électricité de Gattières et Roquebillière.

L'arrêté préfectoral du 12 décembre 2017 a acté le retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du SDEG à compter du 1^{er} juillet 2018.

Considérant qu'il convient de transférer à la Métropole Nice Côte d'Azur, à compter du 1^{er} juillet 2018, les biens, les subventions et les emprunts du SDEG afférents à la compétence « concession de la distribution publique d'électricité ».

Considérant qu'il convient de convenir des modalités de remboursement, par les communes membres du SDEG à la Métropole Nice Côte d'Azur, des participations et annuités d'emprunts acquittées par la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015 et ceci jusqu'à extinction des emprunts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE la passation d'une convention tripartite avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes portant sur le transfert d'actifs et d'emprunts et le remboursement des participations et annuités d'emprunts afférents à la compétence « concession de la distribution publique d'électricité ».
- APPROUVE la convention susvisée annexée à la présente délibération,

AR PREFECTURE

006-210600110-20210607-04-DE
Reçu le 11/06/2021



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20210607-04-DE
Reçu le 11/06/2021

